



Changement de mutuelle - vente forcée

Par **flintanf**, le **20/12/2012** à **10:29**

Bonjour,

J'ai rempli un formulaire sur internet pour demander un devis à une mutuelle. J'ai été contacté par un cabinet de courtage qui m'a posé pleins de questions auxquelles j'ai répondu pensant que c'était pour mon devis, or j'ai reçu un certificat d'adhésion prenant effet le 1er janvier 2013. J'ai recontacté le cabinet de courtage qui ne veut rien savoir et qui dit avoir enregistré nos conversations dans lesquelles j'étais d'accord (oui, mais pour un devis). Je n'ai aucun contrat signé de ma main en ma possession et je n'ai pas donné l'autorisation de prélèvement à ma banque. En plus, j'ai été faire opposition au cas où ils essaieraient de les faire.

Aujourd'hui, je leur ai envoyé un recommandé AR. Que puis-je faire d'autre ? existe-t-il une possibilité de bénéficier d'une aide juridique gratuite en cas de poursuites, car je n'ai pas les moyens de payer un avocat ?

Je remercie par avance toutes les personnes qui pourront m'aider.